

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	18

Date de la
convocation
08/12/2023

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

**DELIBERATION N°03
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre, à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- A. ZAMBUJO (procuration à J. DUVAL)
- F. MALLET-MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
- C. REWUCKI (procuration à C. CARIAT)
- C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)
- V. GONZALVO, excusée

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

**CONSTRUCTION
D'UNE SALLE
POLYVALENTE :**

**DEMANDE DE
SUBVENTION**

**AU CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DU GARD**

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une Salle polyvalente.

Le Cabinet SCOP ECO STUDIO, retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre, a fourni une estimation du montant des travaux, de 1 884 000 € HT, plus les honoraires de maîtrise d'œuvre 197 820 € HT et les honoraires divers (bureau de contrôle et mission S.P.S., études géotechnique et béton armé) pour 88 180 € HT, **soit un montant total de 2 170 000 € HT.**

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Subvention État (DETR 2024) : 30 % soit **651 000 €**
- Subvention Conseil Départemental : 20 % soit **434 000 €**
- Conseil Régional : 10 % soit **217 000 €**
- Fonds de concours Nîmes Métropole : 20 % soit **434 000 €**
- Fonds propres : 20 % soit **434 000 €**
-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Départemental du Gard, dans le cadre du Contrat Territorial, à hauteur de 20 % du montant HT du projet, soit **434 000 €.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire,
Karine PERROTIN

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20231214-DE03-141223-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2023

Affichage : 27/12/2023

